



VILLE DE
CACHAN

Service Habitat Logement
Maison des Services Publics (3^{ème} étages)

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez ouvrir, renouveler ou compléter votre demande de logement.
Vous trouverez ci-joint la liste des pièces à fournir.
Nous vous rappelons qu'il convient de renouveler votre demande de logement chaque année à sa date d'anniversaire pour que celle-ci reste valide.

Le Service Habitat Logement

POUR LE DEMANDEUR, SON CONJOINT OU CO-LOCATAIRE
PIÈCES PHOTOCOPIÉES

- Une pièce d'identité valide**
- Titre de séjour** : pour les personnes ayant la nationalité étrangère.
- Livret de famille**
- En cas de séparation** : l'ordonnance de non-conciliation ou l'attestation de saisine du JAF.
- En cas de divorce** : le jugement de divorce.

- Un justificatif de domicile** :
 - Pour les locataires** : la dernière quittance de loyer.
 - Pour les propriétaires** : Facture EDF, taxe foncier
 - Pour les personnes hébergées** : une attestation d'hébergement, une quittance et la pièce d'identité de l'hébergeant.

- Les trois dernières fiches de paie ou les justificatifs de ressources** (Pole emploi, RSA, indemnités journalières de la sécurité social ou bilan d'activité)
- Le contrat de travail** ou attestation d'agrément pour les assistantes maternelles

- 2 derniers avis d'imposition sur le revenu**

- Une attestation CAF** de versement des prestations datant de moins de 2 mois.

- Carte de Sécurité Sociale** (carte Vitale)

- Menace d'expulsion** : Jugement de résiliation de bail, lettre de congé du propriétaire

IMPORTANT

- Les personnes en situation d'handicap** doivent impérativement compléter et transmettre la fiche Handicap.
- Les salariés d'une entreprise de plus de 10 employés** doivent se renseigner auprès de leur employeur sur la possibilité d'ouvrir une demande auprès d'Action logement et le cas échéant indiquer dans le formulaire de demande (sous le code postale de l'employeur) le nom de l'organisme.